Quelques personnes prétendent que ce suintement de la fourchette est analogue à une transpiration abondante des pieds de l'homme et qu'il faut se garder de le supprimer; mais on assure qu'il vaut mieux éviter la production de ce suintement, et pour cela il faut sortir régulièrement le fumier, sinon plusieurs fois, au moins une fois par jour. L'humidité de la litière est suffisante pour les pieds de derrière, et le crottin que l'on mettrait pour ramollir les pieds de devant, ne doit jamais séjourner pendant la nuit.

Il peut arriver que non-seulement les fourchettes soient sujettes à un suintement, muis encore que les chevaux frappent du pied comme pour se débarrasser d'une démangenison ou d'un corps étranger. En pareil cas, nettoyez à fond le pave de l'ecurie, lavez-le plusieurs fois à grande eau, puis entretenez une litière très sèche sous les pieds des chevaux. Saupoudrez la litière avec un mélange de plâtre on de terre sèche et de goudron de gaz et ayez le plus grand soin de la propreté des pieds, vous les laverez avec une infusion de suie. Ce fait de frapper du pied dénote souvent (pas toujour-) un principe de crapaud, en tout cas ce frappement du pied est fréquemment contagioux d'un cheval à l'autre.

Quant au traitement de la fourchette pourrie, le vétérinaire seul peut déterminer s'il y a lieu de l'arrêter ou de la laisser subsister.

La fourbure est encore une maladie qu'on doit éviter par des soins entendus. Cette affection est une inflammation des tissus recouverts immédiatement par la muraille; elle s'établit : lorsque les chevaux ne peuvent se coucher, soit par le fait de maladies, soit par le fait de mauvais traitements; lorsque des chevaux sont brusquement soumis à une alimentation très riche et reconfortante; lorsque l'on force les chevaux à une course trop longue ou trop violente. Dans certains voyages de plaisir, de pêche, les noces par exemple, on donne aux chevaux de fortes rations d'avoine, puis on profite de l'excitation de cette nourriture pour aller grand train, et la fourbure en est quelquefois la conséquence.

Lorsqu'on voit alors le cheval marcher avec peine et en s'appuyant sur les talons, si les pieds sont chauds et douloureux à la couronne, le mieux est de mettre le chezal à une diète sévère, et, en attendant un vétérinaire, il faut tenir les pieds du cheval enveloppés de cataplasmes de terre glaise détrempée d'cau vinaigrée, ou si l'on n'a pas de terre, humecter constamment les pieds d'eau très fraîche. Mais un traitement énergique, tant intérieur qu'extérieur, devra être immédiatement appliqué par un vétérinaire.

Les atteintes à la couronne sont les blessures qu'un cheval se fait lorsqu'il prend la mauvaise habitude de croiser ses pieds à l'écurie et d'appuyer un de ses crampons sur la partie supérieure du sabot de l'autre

Si la blessure est récente et douloureuse, prévenez l'inflammation par des bains d'éau émolliente et mettez un petit tablier de cuir autour du pied malade.

à l'état de fait accompli, remplissez-la de l'onguent immédiatement. La santé du corps, la sérénité de l'esde pied que nous avons déjà indiqué, puis recouvrez prit, l'aisance sont les compagnes de la profession du tablier chaque fois que le cheval rentre à l'écurie. agricole. L'agriculture donne tout ce que la vie pré-Si l'atteinte est profonde, il faut les soins d'un vété-sonte peut obtenir et désirer; par son influence elle rinaire.

Enfin, il arrive quelquefois que les clous se desserrent, que les rivets ne sont plus exactement à leur place, que le fer joue. Il ne tombera pas tout de suite, peut être, mais néanmoins n'attendez pas au lendcmain pour resserrer les rivets, un marteau et une tenaille vous suffiront pour rétablir une solidité suffisante. Cette opération est nécessaire, quand bien même vous pourriez aller à la forge dans quelques heures, car souvent un fer à moitié arraché détermine des écaillures très nuisibles dans le pourtour de la muraille; il produit le pied dérobé, toujours plus ou moins difficile à bien ferrer.

La vocation agricole et les autres professions.

Rien ne surprend plus un cultivateur, l'homme des champs, que lorsqu'il arrive à quelqu'un de lui dire que sa position comme cultivateur est celle qui est la plus enviable et la plus digne d'être respectée et honorée, lui qui malheureusement se croit le plus malheureux des hommes, l'esclave du travail; et il n'a pour opposer à cette vérité qu'un sentiment d'ambition et d'envie qu'il ne peut chasser de son cour. En effet n'envie-t-il pas parfois la richesse du marchand de son village, que ce dernier a acquise au milieu d'anxietes inconnues au cultivateur, richesse si précaire que celui qui la possède ne jouit pas d'un instant de paix ou de sécurité parfaite. Tandis que le sommeil du cultivateur a été profond et tranquille, celui du marchand a été troublé par les chances du calcul, l'incertitude des résultats de ses opérations commerciales. La récompense des travaux du cultivatour est assurée; le marchand, lui, sent qu'une journée de plus peut le dépouiller de ce qu'il possède, le laisser endetté et dans l'indigence, lui et sa famille.

Le cultivateur enviera encore le sort des hommes de professions, d'un frère qui est peut être avocat, notaire ou médecin. S'il savait ce qu'il en a coûté à co jeuno hommo pour en arriver à exercer une profession: l'étudiant, l'homme de profession pour acquérir le savoir qui lui est nécessaire, a été renfermé et privé de la vue et des beautés de la nature, pendant plusieurs années: il est devenu pâle à la lueur de la lampe de minuit, tandis que le cultivateur a dormi d'un sommeil tranquille et a joui des brises rafraîchissantes de la campagne, qui lui ont procuré le plaisir en mêmo temps que la santé.

Que le caltivateur indépendant ne porte donc pas envie à personne: sa profession est au premier rang pour la vertu et le bonheur. Comme nous le voyons par l'histoire, c'est elle que de grands hommes d'état, de grands guerriers ont embrassé pour trouver, dans la contemplation des œuvres de la nature, la paix et la sérénité que des situations plus élevées, plus remarquables, n'avaient pu leur procurer. C'est la situation dans luquelle Dieu plaça son peuple choisi, dans le pays de Chanaan, et à laquelle toutes les lois et les Si l'atteinte est déjà vieille et en quelque sorte déjà institutions de son grand législateur se rapportent ouvre ou applanit le chemin du ciel.